

L'an deux mille huit, le sept octobre à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt neuf septembre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés: 12
Pouvoirs : 0
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents(es)

André AUBERIC,
Gérard AZIBI,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,

Marc BONNARD,
Jean-Pierre BUIX,
Pierre COMBES,
Gérard COUPON,

Bruno LAGIER,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,
Catherine VESPIER,

Pouvoirs :

Excusés(es)

Jean BESSON, Michèle EYBALIN, Dominique GUEYTTE, Nicolas ROSIN, Jean-François SIAUD, Michel TACHE

Objet : Action démonstrative : Révéler les potentiels des plantes aromatiques et médicinales des Baronnie Provençales – Programme de recherche appliquée sur le Tilleul des Baronnie Provençales – phase 1 (2008/2009)

La production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) sur le territoire est importante par son impact économique pour certains secteurs (zones lavandicoles) mais aussi son impact paysager, et culturel (traditions de cueillette, etc.). Cependant, ces productions font face à un marché « industriel » en demande de produits sécurisés et de démarches de qualité.

Un programme de recherche et d'expérimentation est envisagé pour poursuivre ce travail sur le tilleul qui, dans un deuxième temps, pourrait être appliqué aux autres PPAM du territoire. L'objectif est de développer une valorisation des plantes aromatiques et médicinales du territoire en révélant scientifiquement leurs propriétés spécifiques et en apportant des éléments de choix pour les industriels.

Budget et plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Analyses pharmacologiques sur les propriétés nutritionnelles du tilleul	16 000 €	Région Rhône-Alpes	10 000 €
		Région PACA	5 000 €
Communication - vulgarisation	4 000 €	Autofinancement (Syndicat Mixte des Baronnies Provençales ; crédits inscrits au budget 2008)	5 000 €
total	20 000 €	total	20 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau autorise le Président à solliciter toutes subventions auprès des financeurs publics et donne mandat au Président pour signer les conventions avec les organismes concernés et tout acte relatif à cette opération.

Pour extrait certifié conforme
Aux jours et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD